

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant Deux tableaux
de Musin offerts en vente par
m^e L. De Boord.

N^o 3506

3506 m^e L. De Boord. - tabl. de Musin.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Envoi de L. De Booy
Rue Cantersteen 8
de 2 tableaux Marines de
François Meunier
Valeur de 4000 frs les
deux

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3506

3506
Monsieur le Conservateur,

ou
si

Je suis en possession de deux belles
petites Marines de peintre feu Musin.

J'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le
Conservateur, de les acquérir pour le Musée de
Peinture. Je les crois dignes de figurer dans notre
Musée Royal.

Si vous croyez, Monsieur, pouvoir donner suite
à la proposition que j'ai l'honneur de vous adresser,
veuillez, je vous prie, les faire examiner par
personne compétente, 8 rue Cantersteen, à Bruxelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur,
l'expression de mes sentiments distingués.

L. De Basch

Bruxelles le 7 Novembre 1892.

A Monsieur le Conservateur des Musées Royaux de
Peinture à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3506

Bruxelles 10 9^h 92

Monsieur L. de Boodt
rue Cantersteen 8
Bruxelles

3/06

à la suite de V. by
Lett. du 7 de la M^{re}
Pour avoir l'honneur
de vous faire connaître
qu'il appartient à
M^{re} le Ministre de
l'Intérieur & de l'En-
seignement public
de se faire passer sur
l'acquisition de services
d'artistes vivants

ou de ces derniers

Moins de dix ans -

C'est donc au chef
de ce Département
qu'il y a lieu,
Messieurs, d'adres-
= ser les propositions
qui font l'objet
de votre lettre précé-
-dente, relatives à
la cessation de deux
Marines par feu
le peintre Musier -
Joula ^{de} Villiers &
le peintre
D. St

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24544

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 25 Novembre 1892.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3506

Messieurs,

M^r. De Boott, 8, rue Cantersteen, offre en vente à l'Etat, pour ses collections, deux marines de feu Meusin père.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître si, à votre avis, une ou plusieurs œuvres de Meusin seraient de nature à être acquises pour les galeries du Musée.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. De Weert

*Document d'origine
en dup. un classé
avec un n^o au musée
d'annexes d'orig.*

À la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture
de l'Etat.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

3506

3/06-

Bruxelles le 1^{er} 1892

A Monsieur L. Poort
rue Cantersteen 8
Bruxelles

Comme suite à
une communication de
Monsieur le Ministre de
l'Intérieur & de l'En-
struction publique, pour
avoir l'honneur de vous prier de vouloir
bien, conformément à
l'usage établi, adresser
(M. Marin, Dir. Musées)
les deux tableaux dont
nous proposons la Cession
pour la Collection de
l'Etat, au Palais des
Beaux-Arts, rue du

Musé N. G. ou ils
seront soumis à l'évaluation
= appréciation par la Commission Di-
= rectrice -

Il sera utile d'in-
= diquer, ^{lorsqu'il y a lieu} le prix demandé
pour chacun des tableaux
présentés -

Veuillez à
D. la Com. " Dir. "

L. Secretaire
PSK

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3506

3506

Bruxelles le 28 X^r 1842

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & des Edu-
cations publiques
à Bruxelles

A La suite de votre
dépêche du 25 Novem-
-bre écoulé (Artⁿ des
Beaux-arts N° 24594)
Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que la Commission
Dialecte après avoir
examiné les deux
Manuscrits de T. Muisin,
offerts en vente par

M^r G. Boodt, pour
la Commission de l'Etat,
est d'avis que ces
deux tableaux ne
sont pas d'une impor-
tance suffisante pour
figurer dans les galeries
du Musée. x

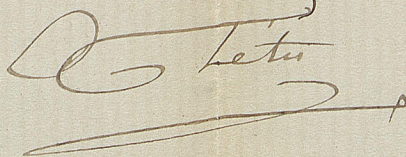
Veuillez x

~~M. G. B. B.~~

Le Secrétaire

PK

Le Président



x M^r G. Boodt a
été prevenu de la
décision de la Commis-
sion Directrice -

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3506

3506

Bruxelles le 28 X^r 1892

A Monsieur de Boott
En Cantersteen 8

Muteller

Monsieur Monsieur
de vous faire connaître que
les résolutions de
la Commission Directrice
n'a pas ^{été favorable} ~~été favorable~~
~~pas de proposer~~ l'ac-
quisition des deux
Marines de T. Meun
que vous avez offert
de céder pour le
Collectionneur de l'Etat

Ces deux tableaux,
Munis, restent à
votre disposition au
Groupe moderne de Peinture
~~Palais des Beaux-Arts,~~
Eue du Musée N° 1,
où pour votre plaisir
de Les faire reprendre
Contre la remise d'un
récépissé -
Veuillez à
D. L. Cou : bu
L. Secretariat -
D. H.

Bruxelles, le 28 Décembre 1892.

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N° 3506.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition des deux marines de F. Mousin, que vous avez offert de céder pour les collections de l'État.

Ces deux tableaux, Monsieur, restent à votre disposition au Musée moderne de Peinture, rue du Musée N° 1, où nous vous prions de les faire reprendre contre la remise d'un récépissé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission directrice :

Le Secrétaire,

Adrien

A Monsieur De Boodt,
à Bruxelles.

Bruxelles, le 30 ^{bre} 1892

3506

Je reconnais avoir reçu
de la Commission, mes deux tableaux
peints de F. Meunier ayant été déposés
au Musée Royal de Peinture de la Place
du Musée

Aue Cantersteen 8.

Liépolo De Boort

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3506